

Séance du 23 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Présents :

MM. Alain GUILBERT, René DELAFOSSE, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER, Éric BÉNARD, Michel DAVID ;

Mmes Catherine JOUIS, Annick LEROUX, Josiane LESUEUR, Jocelyne CHEVAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Éric BÉNARD

Convocation des membres du Conseil Municipal le Mardi 16 Mars 2021

I] – Approbation du compte rendu du 05 Janvier 2021 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 5 Janvier 2021, à l'unanimité des voix

II] – Délibération pour diminuer l'indemnité du Maire :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer, afin de baisser le pourcentage de son indemnité de Maire.

En effet, il souhaite baisser son indemnité afin de ne pas dépasser le demi-plafond de la sécurité sociale, ce qui permettra à la commune de faire une économie de charges sociales d'environ 3 000 €.

Il propose de minorer son indemnité à 21,13 % , du 1^{er} Avril au 31 Décembre 2021, et de l'augmenter à 22,22 % à partir du 1^{er} Janvier 2022, au lieu de 25,5 % actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

III] – Délibération pour demander les subventions pour la restauration extérieur de la Chapelle :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour demander les subventions afin de restaurer l'extérieur de la Chapelle.

En effet, les joints sont à refaire, pour éviter l'humidité qui pénètre à l'intérieur.

L'estimation de la réfection s'élève à environ 40 000 €, auquel il faudra ajouter le devis de réparation des vitraux.

Monsieur le Maire propose d'effectuer des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de l'État (au titre de la D.E.T.R.) et de la Communauté de Communes « Caux-Austreberthe », pour le Fonds de concours.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix.

IV] – Délibération pour ne pas fiscaliser la participation au Syndicat des Bassins Versants :

Pour ne pas alourdir le montant des impôts locaux, Monsieur le Maire propose de ne pas fiscaliser la participation au Syndicat des Bassins Versants.

Le montant de cette participation sera inscrit au budget 2021, au compte « 6554-Contribution aux organismes de groupe ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, vote pour.

V] – Délibération pour demander les subventions concernant les travaux de mise en sécurité sur la RD6 et sur la rue de Chasse :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer, afin de demander les subventions concernant les travaux de mise en sécurité sur la RD 6 et sur la rue de Chasse.

Monsieur le Maire présente les plans aux membres du Conseil Municipal.

Une bordure avec écoulement d'eau sera faite sur la Rue de Chasse.

Des subventions seront demandées auprès du Conseil Départemental, de l'État (au titre de la D.E.T.R.) et de la Communauté de Communes « Caux-Austreberthe ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote Pour à 10 voix et 1 Contre.

VI] – Demandes de subventions diverses :

- L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Pavilly sollicite une subvention pour l'année 2021 (existante en 2020). Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix.
- « Bâtiments CFA ROUEN LANFRY » sollicite une subvention pour l'année 2021 (pas existante en 2020). En effet, Lenaick CALLEC étudie actuellement avec eux. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix.
- Le CLIC Seine-Austreberthe sollicite une subvention pour l'année 2021 (existante en 2020). Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix.

VII] – Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une formation H.A.C.C.P. aura lieu le 10 Juin 2021 à la cantine scolaire. Le but de cette formation est de revoir les règles d'hygiène au sein de la cantine. Mesdames Mélody LECLERC, Justine BANCE, Claire CREVEL et Catherine JOUIS participeront à cette formation. Elle aura lieu en 1 journée (½ journée pratique et ½ journée théorique).
- Monsieur le Maire informe également qu'un contrat a été signé avec le laboratoire « NUTRI LABO » afin d'effectuer des contrôles et analyses d'hygiène, régulièrement, à la cantine scolaire.
- Monsieur le Maire informe qu'une demande de financement a été effectuée avec le plan de relance numérique, afin d'équiper l'école de tablettes et d'un système de rangement, ainsi que de réglettes numériques. La subvention demandée est de 5 434 €.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier conseil municipal d'enfant s'est tenu le 26 Janvier 2021. Il passe la parole à Madame Catherine JOUIS, afin qu'elle présente les projets et les souhaits des enfants, aux membres du conseil.
- Monsieur le Maire informe qu'une demande de reprise de l'ancienne cabine téléphonique a été faite auprès de la société « Orange France Télécom », afin de pouvoir y créer, à l'avenir, une boîte à livres.
- Madame Josiane LESUEUR demande à Monsieur le Maire, des informations concernant le remplacement des mâts d'éclairage public, à la Renardière. Monsieur le Maire lui répond que les travaux sont en cours.
- Monsieur René DELAFOSSE demande si le terrain de boule est utilisé.
- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une tentative d'effraction a eu lieu, pendant le week-end, à la salle polyvalente et que certains habitants de Goupillières se sont fait cambriolés dernièrement.
- La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra **le vendredi 9 Avril à 18h00** pour le vote du Budget 2021.

■ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.